

## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

**Séance ordinaire du 17 octobre 2022 à 18h30, après convocation légale**

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;  
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la gestion de la crise sanitaires ;  
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;  
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;  
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

### Etaient présents :

ANDRE René	SCHULTZ Laurent	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	MATHIEU Bertrand
FERRERO Marc	BERNARDI Alessandro	BALCERZAK Roland	PAQUET Michel
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	FEUVRIER Alieth	RECH Serge
MELEO Guy	HATRI Aïcha	LANGMAR Déborah	ROBINET David
PHILIPPE Lionel	PAULY Elsa	FRADELLA Cédric	SCHIVRE Marc

### Procurations :

ZIEGLER Damien	a donné procuration à	BECKER Patrick
RENAUX Patricia	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	MELEO Guy
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
POUGET Clémence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
ACKER Christine	a donné procuration à	FEUVRIER Alieth
BAUR Denis	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand
ZENNER Bernard	a donné procuration à	PAQUET Michel
HERGAT Michel	a donné procuration à	ROBINET David
VETZEL Caroline	a donné procuration à	PAULY Elsa
SEGURA Olivier	a donné procuration à	FRADELLA Cédric

**Absents excusés :**

SCHITZ Denis	DEUTSCH André	KASPAR COTRUPI Angèle	GUERMANN Bernard
HOLSENBURGER Alexandre	ABATE Patrick	WEIS Mathieu	TACCONI Pierre
GRILLO Marie			

**Absents non excusés :**

HERFELD Marie-Laurence	TSCHIERSCH Laurent	BEY Michèle	DEISS Murielle
ENGELMANN Fabien	KOWALCZYK Maryline	LOPICO Aurélie	BRUSCO Stéphane
REBSTOCK PINNA Alexandra	SCHUTZ Sylvie	WATRIN Audrey	FATORELLI Viviane

La séance débute à 18h31

**Début de la séance :**

Membres en exercice :	60
Présents :	21
Procurations :	14
Absents :	25

**Pendant le point 4 :**

Arrivée de Mme HATRI Aïcha

Membres en exercice :	60
Présents :	22
Procurations :	14
Absents :	24

**Pendant le point 5 :**

Arrivée de M. ANDRE René et M. FERRERO Marc

Membres en exercice :	60
Présents :	24
Procurations :	14
Absents :	22

**Pendant le point 6 :**

Arrivée de M. SCHIVRE Marc

Membres en exercice :	60
Présents :	25
Procurations :	14
Absents :	21

**Pendant le point 13 :**

Départ de M. MELEO Guy, M. FERRERO Marc et M. ANDRE René

<b>Membres en exercice :</b>	<b>60</b>
<b>Présents :</b>	<b>22</b>
<b>Procurations :</b>	<b>14</b>
<b>Absents :</b>	<b>24</b>

La séance se termine à 20h40

**Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :**

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale  
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint  
NABE Kalil, Responsable des Finances  
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridiques  
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen  
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing  
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction



**POINT I.6 – DELIBERATION N°2022/I-64 - PROLONGATION DU PASS POUR LES REFUGIES UKRAINIENS ET MISE EN ŒUVRE D'UNE DATE DE FIN DE VALIDITE**

Le Comité Syndical du 13 avril 2022 a acté la gratuité pour les réfugiés ukrainiens. Le Pass correspondant pouvait être vendu pour une période de 3 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2022.

Le SMiTU est actuellement interrogé par des Maires qui souhaitent pouvoir poursuivre la délivrance des Pass à des réfugiés qui continuent à arriver dans leurs communes.

Parallèlement à cela, la délibération relative à la délivrance de ces titres est passée dans l'urgence. De ce fait, aucune date de fin de validité n'est prévue pour ce titre.

Il est donc demandé au Comité Syndical :

- de valider la poursuite des ventes de Pass pour les réfugiés ukrainiens ;
- d'acter la fin de validité de l'intégralité des Pass au 31 décembre 2022.

Le Bureau Syndical du 29 septembre 2022 a donné un avis favorable.

La Commission Transport-Réseau du 10 octobre 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide la poursuite des ventes de Pass pour les réfugiés ukrainiens ;
- acte la fin de validité de l'intégralité des Pass au 31 décembre 2022.

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 18 octobre 2022

Le Président,

Roger SCHREIBER

